

PIGEONS VOYAGEURS

BUREAU DE DEPOT
TOURNAI MASSPOST
P309983

Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 Halle

Bulletin de contact
trimestriel des
Colombophiles Belges

Janvier - Février - Mars

2015

n°1



SQUARE BRUSSELS MEETING CENTRE 27,28 & 29 JANVIER 2017



Dans ce numéro

Contenu	2
Préambule	2
Calendrier provisoire des concours nat. & internat.	3
Décisions Assemblée Générale Nationale	3 - 6
Critères championnats nationaux 2015	7 - 9
Grille des Amendes 2015	10
Info des lâchers	11
Journées Nationales 2015	12
Télévie	19

Info des EP/EPR

Championnats :

Brabant wallon/Hainaut	12 - 14
Liège/Namur/Luxembourg	15
Critères Namur Secteur 2	16 - 18



Adieu, long hiver morose ...

Après des mois de pluie, de neige et de verglas, le printemps est enfin à nos portes. La première tournée de jeunes a déjà pris son envol. Les veufs sont affûtés pour les premiers concours de vitesse. Sur le plan sportif, aucun changement n'est à noter. Pour ce qui est du volet administratif, de nombreuses modifications sont perceptibles. Pour commencer, songeons à la réforme de l'Etat. Comme vous l'avez certainement appris, le bien-être animal et le transport des pigeons ont été régionalisés. Les Régions sont maintenant responsables du bien-être animal et du transport. En Wallonie, ces compétences relèvent du Ministre de l'Agriculture, en Flandre du Ministre du Bien-Etre Animal et à Bruxelles du Ministre du Budget qui a transmis la compétence à un Secrétaire d'Etat. Depuis déjà plus de 30 ans, le sport est une compétence des communautés qui disposent de son Ministre des Sports désigné par son gouvernement respectif. En tant que RFCB, nous sommes et restons une organisation sportive nationale. L'Arrêté Royal de 1995 est toujours d'application en matière de doping et de bien-être animal. Si une région souhaite y apporter une modification, elle devra passer par le parlement de sa région qui se chargera de la transposer en décret. Chaque région doit disposer de son propre règlement doping qui sera d'application dans sa région. Il s'agit d'un règlement interne aux Régions. Par ailleurs, la RFCB, en tant que fédération nationale, dispose de ses propres règlements et de son propre règlement doping qui a été approuvé par l'Assemblée Générale Nationale et que chaque amateur approuve par le biais de sa liste au colombier. Le règlement doping de la RFCB contient les exigences minimales de l'AR de 1995. L'AR stipule également que les Régions doivent rendre un avis sur le calendrier des concours nationaux. Par la suite, ces avis sont présentés à l'Assemblée Générale Nationale durant laquelle les mandataires nationaux approuvent le calendrier. Ceci signifie que la RFCB doit contacter les trois Régions pour obtenir l'approbation du calendrier des concours nationaux. Si une Région n'approuve pas le calendrier, les amateurs de cette Région ne pourront pas participer aux concours nationaux. Pour ce qui est du règlement doping, rien de fondamental n'a changé. La RFCB a, certes, en concertation avec l'organisation des vétérinaires, des spécialistes ainsi qu'avec le laboratoire du Prof. Schalk, rédigé une note explicative relative aux différents groupes mentionnés dans le règlement doping. En temps voulu, nous informerons tout le monde via notre site internet. Enfin, je souhaiterais encore ajouter qu'au bout de trois ans de dur labeur, la RFCB dispose, à nouveau, d'une structure financière saine, quoi qu'en disent certains.

Bon vol !

Stefaan VAN BOCKSTAELE

Les textes publicitaires n'engagent que leur auteur et non la RFCB. Chaque auteur reste responsable de son article.

Edition
Royale Fédération
Colombophile Belge (a.s.b.l.)
Editeur responsable
Stefaan Van Bockstaele

Redaction - Administration
Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 HALLE
Tél. 02/537 62 11
Fax : 02/538 57 21
e-mail : nationale@rfcb.be
website : www.rfcb.be

Tirage:
5.100 ex. - Bulletin National
22.500 ex. - Bondsblad
**Abonnement postal
pour la Belgique**
€ 10,00
KBC BE79 4338 2420 0133

Lay-out et impression:
Rosseels Printing Company
Vaartstraat 74
B-3000 Louvain
Tél. : +32 16 23 60 01
Fax : +32 16 20 58 85
info@rosseels.eu
www.rosseels.eu



ASSEMBLEES GENERALES NATIONALES 25.02.2015

Calendrier des concours (inter)nationaux 2015

Demi-Fond			Fond		Grand Fond	
30/05/2015	Bourges I (vieux + yearlings)	UB	Limoges I (vieux)	EB		
06/06/2015	Châteauroux I (vieux + yearlings)	RFCB	Valence (vieux)	CFW		
13/06/2015	Guéret (vieux + yearlings)	RFCB	Cahors (vieux)	CC		
19/06/2015					Pau (vieux)	Colombe Joyeuse
20/06/2015	Montluçon (vieux + yearlings)	RFCB	Limoges II (vieux + yearlings)	EB		
26/06/2015					Agen (vieux + yearlings)	Télévie
27/06/2015	Argenton I (vieux + yearlings)	OVV	Montélimar (vieux + yearlings)	CFW		
03/07/2015					Barcelona (vieux)	CC
04/07/2015	La Souterraine I (vieux + yearlings)	DH	Montauban (vieux + yearlings)	EB		
10/07/2015					St-Vincent (vieux)	EB
11/07/2015	Châteauroux II (vieux + yearlings)	OVV	Brive (vieux + yearlings)	EB		
17/07/2015					Marseille (vieux)	CFW
18/07/2015			Jarnac (vieux + yearlings)	DH		
24/07/2015					Narbonne (vieux + yearlings)	Indépendante Liège
25/07/2015			Tulle(vieux + yearlings)	Télévie		
31/07/2015			Libourne (vieux + yearlings)	Indép. Liège	Perpignan (vieux)	EB
01/08/2015	Bourges II (pigeonneaux + vieux + yearlings)	EB				
08/08/2015	Châteauroux III (pigeonneaux + vieux + yearlings)	RFCB				
15/08/2015	Argenton II (pigeonneaux + vieux + yearlings)	CC				
22/08/2015	La Souterraine II (pigeonneaux + vieux + yearlings)	CFW				
29/08/2015	Issoudun (pigeonneaux + vieux + yearlings)	UB				
05/09/2015	Châteauroux IV (pigeonneaux + vieux + yearlings)	CC				

ASSEMBLEES GENERALES NATIONALES 25.02.2015

ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Art. 14 – ajout d'un nouveau § à la fin de l'article

Les sociétés colombophiles pourront librement organiser annuellement leurs journées des champions à l'exception du week-end de la journée provinciale de leur EP/EPR et/ou du week-end des Journées Nationales.

Art. 27 – ajout à la fin du § 1

Les EP/EPR pourront librement organiser annuellement leurs journées des champions à l'exception du week-end où les Journées Nationales sont organisées.

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE STATUTAIRE

- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Statutaire & Extraordinaire du 23.10.2014 sont approuvés.
- Les comptes 2013 – 2014 sont approuvés.
- Le budget 2014-2015 est approuvé.
- Fixation du montant de toutes les COTISATIONS pour l'année 2016

€ 25,00 pour les amateurs

Une association de plusieurs amateurs paye 25,00 EURO pour le premier membre et 10,00 EUR pour chaque membre supplémentaire.

- € 25,00 pour les licences d'affiliation prévues par l'art.9 des Statuts
- € 100,00 pour les **convoyeurs**
- € 50,00 pour les **aide-convoyeurs**
- € 200,00 pour les **firmes de transport** qui ne sont pas agence de convoyage
- € 250,00 pour les **agences de convoyage** donnant droit à une première carte (sont à considérer comme agence le ou les convoyeurs qui prennent les pigeons de toute une région)
- € 50,00 pour les **camionneurs** (ceux qui rassemblent les pigeons pour les convoyeurs qui les conduisent à une centralisation et ne possèdent pas de licence de convoyeur)
- € 50,00 pour les **classificateurs** (classificateur de leur propre société exclusivement)
- € 100,00 pour les **classificateurs** de plus de 1 société ou pour les firmes spécialisées.
- € 25,00 pour les **régleurs non-colombophiles**
- € 25,00 pour les **secrétaires non-colombophiles**
- € 70,00 sans exception, pour les **tenanciers de locaux colombophiles**
- € 70,00 sans exception, pour les **tenanciers de locaux non-colombophiles**
- € 120,00 pour les **crieurs** et pour les **rédacteurs** de nomenclature de ventes publiques de pigeons (augmentés de € 25,00 par vente publique)
- € 70,00 pour la licence d'affiliation des **sociétés**
- € 70,00 pour les **locaux privés**
- € 100,00 pour les **organisateurs de concours provinciaux**, par concours demandé
- € 120,00 pour les **organisateurs de concours interprovinciaux**,



ASSEMBLEES GENERALES NATIONALES 25.02.2015

- par concours demandé
- € 500,00 pour les **organisateurs de concours nationaux**,
par concours demandé
- € 600,00 pour les **organisateurs de concours internationaux**,
par concours demandé

Fixation des **montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les Chambres RFCB**

Cautions :

€ 100 pour la Chambre de Première Instance

€ 200 pour la Chambre d'Appel I

€ 400 pour la Chambre de Cassation

Veillez noter que toute caution versée n'est plus remboursée en cas de retrait de la plainte.

Frais de procédure :

€ 600 pour la Chambre de Première Instance

€ 700 pour les Chambres d'Appel

€ 900 pour la Chambre de Cassation

- Le rapport du Conseil d'Administration National, le rapport financier et le rapport des censeurs sont approuvés.
- Les décisions prises par les Assemblées Générales des EP/EPR sont approuvées.
- La nomination de M. Pierre TITART comme membre des Conseils Consultatifs (pour appareil mécanique & pour système de constatation électronique) ainsi que la nomination de M. Pierre TITART comme technicien du Conseil Consultatif pour appareil mécanique sont ratifiées.

• **MODIFICATIONS aux REGLEMENTS RFCB**

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Art. 1 – ajout d'un § 2

Les articles 27, 28, 29 et 30 des Statuts de la RFCB régissent tout spécialement les EP/EPR qui doivent en tout temps observer les Statuts et Règlements de la RFCB.

Les EP/EPR pourront librement organiser annuellement leurs journées des champions à l'exception du week-end des Journées Nationales.

REGLEMENT SPORTIF NATIONAL

Art. 8

Les concours (ou leur doublage) ne peuvent être envisagés qu'avec un minimum de 2 participants, ayant des numéros d'affiliation différents.

Dans une épreuve ne peuvent être organisés séparément que des concours dans les catégories : vieux pigeons, yearlings ou vieux/yearlings confondus et pigeonneaux.

Par doublages on entend :

d'une part les doublages dans une autre catégorie (doublages horizontaux). ~~Ce doublage est seul et uniquement autorisé pour pigeonneaux à partir du premier samedi de septembre~~

D'autre part les doublages à un autre niveau, p.e. national, interprovincial, provincial, local (doublages verticaux).

Les doublages femelles ne sont plus autorisés sauf pour les concours internationaux.

Pour les concours nationaux, les doublages dans une autre catégorie sont toujours interdits. **Les doublages verticaux suivent toujours les catégories du concours principal.**

Les pigeons doivent obligatoirement être engagés dans leur catégorie (vieux, yearlings, **vieux/yearlings**, pigeonneaux) en fonction de leur bague matricule.

- ~~Les vieux pigeons et les yearlings doivent OBLIGATOIREMENT participer aux concours :~~
- ~~Dans leur propre catégorie avec un résultat séparé jusqu'à et y compris le week-end du concours national de Bourges II~~
- ~~Vieux pigeons et yearlings confondus, avec un résultat unique, après le week-end du concours national de Bourges II, à l'exception pour les concours nationaux organisés le premier et/ou deuxième week-end après le Bourges II~~
et ce, **SANS** possibilité de doubler les yearlings dans les vieux pigeons.

Les doublages des pigeonneaux dans l'autre catégorie (vieux pigeons et yearlings confondus) sont autorisés à partir du premier samedi de septembre, sans pouvoir toutefois imposer au participant l'obligation de doubler.

La participation de yearlings à des concours provinciaux, interprovinciaux, nationaux et internationaux, organisés exclusivement pour des vieux pigeons, est interdite sous peine de déclassement et sanction.

Le non-respect des dispositions prévues par le présent article entraînera automatiquement le déclassement du pigeon et des poursuites à l'encontre de l'organisateur en question.



ASSEMBLEES GENERALES NATIONALES 25.02.2015

Art. 15

Les programmes détaillés des concours (dates, lieux de lâcher, zones de participation et conditions de participation) sont agréés par les Comités des EP/EPR ~~avant le 1er février.~~

avant le 15 mars

OU

une semaine avant le début des concours qui sont liés aux disciplines concernées (petite vitesse, grande vitesse et petit demi-fond).

Art. 98 ajout d'un nouveau § 4

Si le système électronique fonctionne et que le pigeon rentre au colombier sans bague en caoutchouc, il sera constaté correctement par le système électronique et alors la chip concernée servira de contrôle dans un appareil mécanique.

Art. 98 § 5

Pour le premier pigeon constaté, la bague en caoutchouc de contrôle doit être constatée dans l'appareil principal ou dans l'appareil de contrôle endéans les 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec). Lors de la constatation électronique, la constatation de la bague en caoutchouc du premier pigeon constaté est obligatoire pour contrôle.

Art. 101 § 1

Pour les concours nationaux à partir de Limoges, l'heure d'arrivée de tous les pigeons indistinctement, devra être annoncée par un moyen de communication et ce dans un délai de 10 15 minutes à partir de l'heure **officielle** de constatation (en h, min, sec) à leurs bureaux d'enlogement respectifs : ces annonces mentionneront le numéro exact de la bague en caoutchouc, l'heure de constatation, l'heure de l'annonce, la contre-marque éventuelle et le nom de l'amateur.

Pour les concours nationaux en deçà de Limoges, seul le premier pigeon constaté par catégorie doit être annoncé comme cité ci-dessus. Si le délai de ~~10~~ 15 minutes n'est pas respecté, le pigeon, ~~suite à une plainte fondée, déposée par toute personne y ayant un intérêt,~~ sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées.

Une deuxième annonce suivra dès que l'amateur a constaté un tiers du nombre de pigeons enlogés par catégorie ; une simple mention du nombre de rentrées suffit lors de cette deuxième annonce.

CODE COLOMBOPHILE

Art. 7 (Chambre de Première Instance)

Le Conseil d'Administration et de Gestion National nomme les membres des Chambres de première instance parmi les membres de la RFCB qui présentent les garanties de compétence nécessaires.

Les licenciés en droit, les titulaires d'un « Masters of Laws » ou d'un diplôme supérieur en cette matière (au lieu de : Des licenciés en Droit) peuvent également être nommés. Les cas exceptionnels seront tranchés par le Conseil d'Administration et de Gestion National.

Art. 12 (Chambres d'Appel)

Le Conseil d'Administration et de Gestion National nomme les membres des Chambres d'appel parmi les membres de la RFCB qui présentent les garanties de compétence nécessaires.

Les licenciés en droit, les titulaires d'un « Masters of Laws » ou d'un diplôme supérieur en cette matière (au lieu de : Des licenciés en Droit) pourront également être nommés. Les cas exceptionnels seront tranchés par le Conseil d'Administration et de Gestion National.

STATUTS DES SOCIETES

Art. 1 – ajout d'un § 2

Les sociétés colombophiles pourront librement organiser annuellement leurs journées des champions à l'exception du week-end de la journée provinciale de leur EP/EPR et/ ou du week-end des Journées Nationales.

- **Organisation définitive de la future saison sportive et Fixation des critères des championnats nationaux**

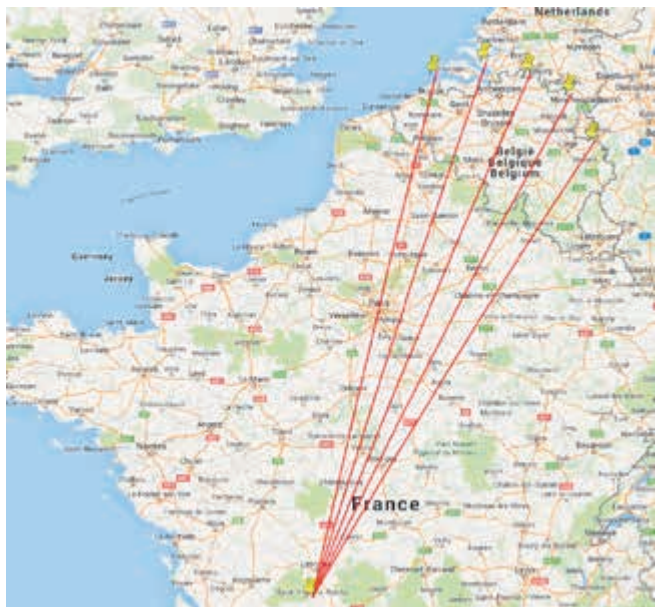
1°/ Calendrier des concours nationaux et internationaux 2015

Voir page 3 de ce Bulletin National.



ASSEMBLEES GENERALES NATIONALES 25.02.2015

2°/ Zones 2015 → pour les concours nationaux de grand demi-fond :



3°/ Nombre de pigeons maximum dans les paniers 2015 :

Lieux de lâcher	Nombre max.de pigeons dans les paniers saison 2015	Nombre max. de pigeons dans les paniers lors des températures supérieures à 25°C (art. 44 RSN)
GRAND FOND		
AGEN (Bordeaux)	18	16
BARCELONA	16	16
MARSEILLE	18	16
NARBONNE	18	16
PAU	16	16
PERPIGNAN (Elne)	18	16
ST. VINCENT	18	16
FOND		
BRIVE	18	16
CAHORS	18	16
JARNAC	18	16
LIBOURNE	18	16
LIMOGES	18	16
MONTAUBAN	18	16
MONTELMAR	18	16
TULLE	18	16
VALENCE	18	16
GRAND DEMI-FOND		
ARGENTON	22	20
BOURGES	22	20
CHATEAUROUX	22	20
GUERET	22	20
ISSOUDUN	22	20
LA SOUTERRAINE	22	20
MONTLUCON	22	20



CRITÈRES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2015

CRITERES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2015

I. CHAMPIONNATS GENERAUX

• Le **CHAMPIONNAT GENERAL** se jouera avec le 1^{er} marqué, sur 17 concours, classement par 5 (prix complets), soit :

- 2 concours de **GRAND FOND VIEUX** (au choix parmi les 7 concours internationaux)
- 3 concours de **FOND VIEUX** (au choix parmi les 10 concours nationaux)
- 2 concours **YEARLINGS**, **GRAND FOND** ou **FOND** (au choix parmi les 9 concours nationaux)
- 2 concours de **GRAND DEMI-FOND VIEUX** (au choix parmi 8 concours nationaux)
- 2 concours de **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS** (au choix parmi 8 concours nationaux)
- 2 concours **PIGEONNEAUX** (au choix parmi 6 concours nationaux)
- 1 concours de **VITESSE** (au choix vieux ou yearlings)

Vieux : les résultats suivants pourront être utilisés
vieux pigeons
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

Yearlings : les résultats suivants pourront être utilisés
yearlings
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

1 concours de PETIT DEMI-FOND

Vieux : les résultats suivants pourront être utilisés
vieux pigeons
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

Yearlings : les résultats suivants pourront être utilisés
yearlings
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

1 concours PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (au choix)

1 concours VITESSE PIGEONNEAUX (au choix)

Dates de début/fin : voir championnat respectif

Pour les concours nationaux, dans ce championnat, les résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR seront pris en considération. 10 lauréats seront classés dans ce championnat.

Pour le **GRAND FOND VIEUX** et le **GRAND FOND YEARLINGS**, seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

• Le Championnat National de **GRAND FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2013 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, **vieux** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : PAU du 19/6, AGEN (vieux) du 26/6, BARCELONE du 3/7, ST.VINCENT du 10/7, MARSEILLE du 17/7, NARBONNE (vieux) du 24/7 et PERPIGNAN du 31/7/2015.

Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

• Le Championnat National de **GRAND FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2014) se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 2 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : AGEN (yearlings) du 26/6, MONTAUBAN (yearlings) du 4/7, NARBONNE (yearlings) du 24/7 et LIBOURNE (yearlings) du 31/7/2015.

Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

• Le Championnat National de **FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2013 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, **vieux** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : LIMOGES du 30/5, VALENCE du 6/6, CAHORS du 13/6, LIMOGES (vieux) du 20/6, MONTELMAR (vieux) du 27/6, MONTAUBAN (vieux) du 4/7, BRIVE (vieux) du 11/7, JARNAC (vieux) du 18/7, TULLE (vieux) du 25/7 et LIBOURNE (vieux) du 31/7/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• Le Championnat National de **FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2014) se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : LIMOGES (yearlings) du 20/6, MONTELMAR (yearlings) du 27/6, BRIVE (yearlings) du 11/7, JARNAC (yearlings) du 18/7 et TULLE (yearlings) du 25/7/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• Le Championnat National de **GRAND DEMI-FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2013 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués **vieux pigeons** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 5 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (vieux) du 30/5, CHATEAUROUX (vieux) du 6/6, GUERET (vieux) du 13/6, MONTLUCON (vieux) du 20/6, ARGENTON (vieux) du 27/6, LA SOUTERRAINE (vieux) du 4/7, CHATEAUROUX (vieux) du 11/7 et BOURGES (vieux) du 1/8/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• Le Championnat National de **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2014) se jouera avec les 2 premiers marqués **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 5 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (yearlings) du 30/5, CHATEAUROUX (yearlings) du 6/6, GUERET (yearlings) du 13/6, MONTLUCON (yearlings) du 20/6, ARGENTON (yearlings) du 27/6, LA SOUTERRAINE (yearlings) du 4/7, CHATEAUROUX (yearlings) du 11/7 et BOURGES (yearlings) du 1/8/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• Le Championnat National pour **PIGEONNEAUX** (porteur d'une bague 2015) sur les concours nationaux se jouera avec les 2 premiers marqués, **pigeonneaux** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (pigeonneaux) du 1/8, CHATEAUROUX (pigeonneaux) du 8/8, ARGENTON (pigeonneaux) du 15/8, LA SOUTERRAINE (pigeonneaux) du 22/8, ISSOUDUN (pigeonneaux) du 29/8 et CHATEAUROUX (pigeonneaux) du 5/9/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

QUINZE lauréats seront classés dans chacun de ces 7 championnats.

• Le Championnat National de **PETIT DEMI-FOND VIEUX** et **YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués **vieux pigeons** ou **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur tous les concours, à partir de 250,01 km jusque et y compris pour les EP néerlandophones : GIEN/BLOIS/TOURS, pas de concours nationaux pour les EPR francophones : BOURGES/NEVERS/VIERZON, pas de concours nationaux (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/NEVERS/AUXERRE/MOULINS/VICHY, pas de concours nationaux) Ce championnat se jouera pour vieux pigeons et yearlings sur 5 concours totalisant une distance minimum de 1.250 km durant la période du 2 mai 2015 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II. Un seul concours par week-end pourra être pris en considération avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

Vieux : les résultats suivants pourront être utilisés
vieux pigeons
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

Yearlings : les résultats suivants pourront être utilisés
yearlings
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

• Le Championnat National de **PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX** (porteur d'une bague 2015) sera disputé avec les deux premiers **pigeonneaux** marqués (1+2) à partir du 13 juin 2015 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national, classement par 5 (prix complets), sur 5 concours à partir de 250,01 km jusque et y compris pour les EP néerlandophones : GIEN/BLOIS/TOURS, pas de concours nationaux pour les EPR francophones : BOURGES/NEVERS/VIERZON, pas de concours nationaux (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/NEVERS/AUXERRE/MOULINS/VICHY, pas de concours nationaux) totalisant une distance minimum de 1.250 km. Un seul concours par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

• Le Championnat National de **VITESSE VIEUX & YEARLINGS** se jouera avec les deux premiers marqués **vieux pigeons** ou **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur tous les concours jusque 250,00 km. Ce championnat se disputera avec des vieux pigeons



CRITÈRES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2015

et yearlings sur 6 concours totalisant minimum 400 km durant la période du 14 mars 2015 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 100 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés
vieux pigeons
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés
yearlings
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

• Le Championnat National de VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2015) sera disputé avec les deux premiers pigeonceaux marqués (1+2) à partir du 16 mai 2015 jusqu'au et y compris le weekend avant le dernier concours national, classement par 5 (prix complets), sur 6 concours jusqu'à une distance maximum de 250,00 km totalisant minimum 400 km. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 100 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

• Le Championnat National pour les JEUNES : réservé exclusivement aux amateurs de 12 ans à 25 ans (date référence 01/04/2015) qui peuvent prouver qu'ils pratiquent le sport colombophile d'une manière TOUT A FAIT INDEPENDANTE et qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'un colombier existant. A remporter avec le 1er marqué sur 5 concours au choix de l'amateur, avec une distance totale de minimum 500 km dans des concours organisés durant la période allant du 2 mai 2015 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national. Un seul concours par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

VINGT CINQ lauréats seront classés dans chacun de ces 5 championnats.

II. CHAMPIONNATS AS-PIGEONS

Le Championnat National AS-PIGEON se joue en 13 catégories, compte tenu du numéro de bague:

• en VITESSE VIEUX (porteur d'une bague 2013 ou antérieur), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans des concours jusqu'à 250,00 km maximum et avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km.

Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons, pendant la période du 14 mars 2015 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés
vieux pigeons
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

• en VITESSE YEARLINGS (porteur d'une bague 2014), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans des concours jusqu'à 250,00 km maximum et avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km.

Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings, pendant la période du 14 mars 2015 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés
yearlings
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

• en VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2015), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans des concours jusqu'à 250,00 km maximum et avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonceaux pendant la période du 16 mai 2015 jusqu'au et y compris le weekend avant le dernier concours national.

• en PETIT DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2013 ou antérieur) les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans des

concours à partir de 250,01 km jusque et y compris

pour les EP néerlandophones : GIEN/BLOIS/TOURS, pas de concours nationaux pour les EPR francophones : BOURGES/NEVERS/MIERZON, pas de concours nationaux (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/NEVERS/AUXERRE/MOULINS/VICHY, pas de concours nationaux) et avec une participation d'au moins 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours. Les 5 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.250 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons, pendant la période du 2 mai 2015 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés
vieux pigeons
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

• en PETIT DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2014), les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans des concours à partir de 250,01 km jusque et y compris

pour les EP néerlandophones : GIEN/BLOIS/TOURS, pas de concours nationaux pour les EPR francophones : BOURGES/NEVERS/MIERZON, pas de concours nationaux (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/NEVERS/AUXERRE/MOULINS/VICHY, pas de concours nationaux) et avec une participation d'au moins 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours. Les 5 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.250 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings, pendant la période du 2 mai 2015 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés
yearlings
vieux pigeons avec des yearlings doublés
résultat confondus de tous les vieux pigeons et tous les yearlings ensemble

• en PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2015), les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans des concours à partir de 250,01 km jusque et y compris

pour les EP néerlandophones : GIEN/BLOIS/TOURS, pas de concours nationaux pour les EPR francophones : BOURGES/NEVERS/MIERZON, pas de concours nationaux (sauf pour le Luxembourg : BOURGES/NEVERS/AUXERRE/MOULINS/VICHY, pas de concours nationaux) et avec une participation d'au moins 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours. Les 4 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.000 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonceaux pendant la période du 13 juin 2015 jusqu'au et y compris le weekend avant le dernier concours national.

• en GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2013 ou antérieur), les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (vieux) du 30/5, CHATEAUROUX (vieux) du 6/6, GUERET (vieux) du 13/6, MONT-LUCON (vieux) du 20/6, ARGENTON (vieux) du 27/6, LA SOUTERRAINE (vieux) du 4/7, CHATEAUROUX (vieux) du 11/7 et BOURGES (vieux) du 1/8/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• en GRAND DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2014), les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (yearlings) du 30/5, CHATEAUROUX (yearlings) du 6/6, GUERET (yearlings) du 13/6, MONT-LUCON (yearlings) du 20/6, ARGENTON (yearlings) du 27/6, LA SOUTERRAINE (yearlings) du 4/7, CHATEAUROUX (yearlings) du 11/7 et BOURGES (yearlings) du 1/8/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• en GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2015), les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur 4 concours parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (pigeonneaux) du 1/8, CHATEAUROUX (pigeonneaux) du 8/8, ARGENTON (pigeonneaux) du 15/8, LA SOUTERRAINE (pigeonneaux) du 22/8, ISSOUDUN (pigeonneaux) du 29/8 et CHATEAUROUX (pigeonneaux) du 5/9/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• en FOND VIEUX (porteur d'une bague 2013 ou antérieur), les 3 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : LIMOGES du 30/5, VALENCE du 6/6, CAHORS du 13/6, LIMOGES (vieux) du 20/6, MONTEILMAR (vieux) du 27/6, MONTAUBAN (vieux) du



CRITÈRES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2015

4/7, BRIVE (vieux) du 11/7, JARNAC (vieux) du 18/7, TULLE (vieux) du 25/7 et LIBOURNE (vieux) du 31/7/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• en FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2014), les 2 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : LIMOGES (yearlings) du 20/6, MONTEILMAR (yearlings) du 27/6, BRIVE (yearlings) du 11/7, JARNAC (yearlings) du 18/7 et TULLE (yearlings) du 25/7/2015.

Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP/EPR. Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.

• en GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2013 ou antérieur), les 2 meilleurs résultats NATIONAUX, remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : PAU du 19/6, AGEN (vieux) du 26/6, BARCELONE du 3/7, ST.VINCENT du 10/7, MARSEILLE du 17/7, NARBONNE (vieux) du 24/7 et PERPIGNAN du 31/7/2015.

Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

• en GRAND FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2014), les 2 meilleurs résultats NATIONAUX, remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : AGEN (yearlings) du 26/6, MONTAUBAN (yearlings) du 4/7, NARBONNE (yearlings) du 24/7 et LIBOURNE (yearlings) du 31/7/2015.

Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

20 pigeons seront classés en VITESSE
15 pigeons seront classés en catégorie PETIT DEMI-FOND,
GRAND DEMI-FOND et FOND.
10 pigeons seront classés en catégorie GRAND-FOND.

III. DISPOSITION SPECIALE relative aux différents championnats.

Pour les Championnats Nationaux de PETIT DEMI-FOND, de VITESSE, de JEUNES et AS-PIGEONS (vitesse et petit demi-fond) les prix renseignés devront être certifiés par les présidents, les secrétaires et les trésoriers des sociétés concernées.

IV. DISPOSITIONS GENERALES

Pour les concours nationaux, dans ces championnats, les résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP/EPR seront pris en considération, à l'exception toutefois pour le championnat grand-fond dont uniquement des résultats NATIONAUX seront pris en considération.

Les résultats des concours interrégions (avec des groupements étrangers) ne peuvent entrer en ligne de compte pour des championnats organisés au sein de la RFCB (national ou EP/EPR). Seuls les amateurs qui ont signé les règlements RFCB et qui tombent sous l'application du règlement doping de la RFCB peuvent participer aux championnats nationaux.

Pour tous les championnats dont les distances de participation se chevaucheraient, un même résultat ne sera pris en considération que pour UN SEUL CHAMPIONNAT.

L'amateur endosse l'entière responsabilité des informations reprises sur son formulaire de participation. Il ne pourra ultérieurement rectifier les indications éventuellement erronées reprises sur son bulletin de participation.

Seuls les concours AGREES peuvent être pris en considération.

Seuls les formulaires, les copies ou un lay-out identique de ceux-ci parus sur le site RFCB ou au Bulletin National seront considérés comme valables pour l'introduction des championnats nationaux. L'amateur est obligé de mentionner les places obtenues au résultat.

Les concours repris dans les différentes catégories pourront être modifiés, en cas de force majeure, par le Conseil d'Administration et de Gestion National.

V. REGLEMENTATION

1. Rappel de l'article 89 du Règlement Sportif National

Il est porté à la connaissance des amateurs que l'article 89 du Règlement Sportif

National est d'application et que le délai accordé pour faire rectifier un numéro de bague qui aurait été renseigné de façon erronée sur le résultat d'un concours est celui mentionné au résultat concerné.

2. Mutations

L'article 112 du Règlement Sportif National est d'application pour tous les championnats.

VI. DELAIS

Introduction DES PALMARÈS ET DES RESULTATS au siège de la RFCB - Gaasbeeksesteenweg 52-54 - 1500 HALLE. Les résultats doivent uniquement être introduits pour les championnats de PETIT DEMI-FOND, VITESSE et JEUNES.

Date limite :

Par la poste : 18 SEPTEMBRE 2015 - Date de la poste faisant foi.

Par fax/Par mail/Dépôt au siège de la RFCB à Halle : 18 SEPTEMBRE 2015 à midi au plus tard.

Après cette date, aucune introduction, modification, rectification ne sera acceptée (même si un résultat fautif, concours fautif, vitesse fautive, etc. a été introduit).

VII. CLASSEMENTS PROVISOIRES

Les classements provisoires seront publiés sur le site internet RFCB www.rfcb.be début octobre 2015.

Uniquement le résultat provisoire sera publié intégralement.

Le jour de la notification des résultats provisoires, des tableaux récapitulatifs par championnat, ayant permis d'établir le classement, seront publiés.

VIII. ENVOI DES RESULTATS PROBANTS

Les résultats NATIONAUX, ZONAUX et EP/EPR ne doivent pas être présentés.

Pour les championnats de PETIT DEMI FOND, de VITESSE et des JEUNES, les résultats doivent être envoyés avec la fiche de participation.

IX. CONTESTATIONS

Les contestations, réclamations et demandes d'informations relatives aux classements provisoires devront impérativement parvenir au siège de la RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE, dans un délai de 8 jours ouvrables après la publication sur le site RFCB.

Cette limite vaut également pour les envois par la poste, par fax, par e-mail,.... Tout document parvenant à la RFCB (Halle) après cette limite ne sera pas pris en considération.

X. LITIGES

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive et souveraine du CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL.

XI. CALCUL

Le coefficient sera calculé à 4 chiffres après la virgule. Le cinquième chiffre après la virgule déterminera l'arrondi.

formule de calcul :

$$\frac{(\text{place du 1er marqué} + \text{place du 2ème marqué}) \times 100}{\text{le nombre de pigeons participants}}$$



GRILLE DES AMENDES

GRILLE DES AMENDES IMPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL 2015

Nature de l'infraction	Amateur	Convoyeur	Société
Utilisation de véhicules non-agrérés		250 €	
Surcharge		100 €/panier	
Arrivée tardive au lieu de lâcher ou Préparatifs tardifs de lâchers		250 €	
Pigeons sans surveillance au lieu de lâcher		250 €	
Non-respect du RSN, Règlement Sportif de l'EP/EPR ou des décisions de l'AGN		250 €	
Véhicule sans grillage cadenassé		250 €	
Pas d'aération pour les pigeons (véhicule fermé)		250 €	
Lâchers sans présence de convoyeurs licenciés par la RFCB		250 €	
Personnel insuffisant pour le lâcher		250 €	
Lâchers sans permis ou clandestins		250 €	
Pigeons sans surveillance au local d'enlogement			100 €/panier
Paniers en mauvais état ou mal entretenus			100 €/panier
Surpopulation paniers			100 €/panier
Etiquettes non réglementaires			50 €/panier
Paniers non plombés			100 €/panier
Ne pas abreuver les pigeons		250 €	
Non respect des heures et/ou des instructions de lâchers		250 €	
Absence dans le véhicule d'un soigneur (convoyeur ou aide convoyeur autre que le chauffeur) pour les chargements de plus de 100 paniers.		400 €	
Non annulation d'un concours		200 €	200 €
Contingents d'un même groupement séparés lors du lâcher		250 €	
Pigeon non lâché, retrouvé dans un panier dans un local de société		500 €	
Info lâchers : pour manque d'information sur le lieu de lâcher		A l'appréciation du Conseil d'Administration et de Gestion National en fonction de l'importance de l'infraction.	
Autres infractions liées au bien-être des pigeons voyageurs			
Absence d'attestation PARAMYXO	250 €/formulaire		100 €
Absence de la fiche d'agrération dans le véhicule		200 €	
Renvoi tardif des permis de lâchers utilisés		1000 €	
Transport de pigeons n'ayant pas été enlogés dans un bureau d'enlogement reconnu par la RFCB		100 €/panier	

N.B.**(1) RAPPEL du contenu de l'art. 43 §3 du RSN**

« La société concernée sera sanctionnée par le Conseil d'Administration et de Gestion National, sauf s'il est prouvé que l'anomalie est due au transport des pigeons. Dans ce cas, le convoyeur concerné pourra en être rendu responsable. »

Cependant, la société pourra être déchargée des responsabilités prévues aux § 1 à 4 de l'art.43 du RSN et ce, moyennant

un document daté et signé par son convoyeur lors de l'enlèvement des pigeons.

(2) Pour tous les cas particuliers non prévus à la présente grille, le Conseil d'Administration et de Gestion National évaluera l'amende y relative.



INFO LACHERS 2015

INFO LACHERS 2015

Les informations peuvent être reçues par les amateurs colombophiles, les responsables de lâcher et les convoyeurs via :

1. le **télétexte** de RTL-TV1 (pages 750 à 763)
2. le **070/222.077**
3. **SMS** (tapez F, espace, nom du lieu de lâcher et envoyez votre message au 3261)

Ainsi, le télétexte comprendra trois divisions bien spécifiques:

- 1. **Les conditions météorologiques des lignes de vol en France et en Belgique** (pages 754 à 759)

- 2. **Les indications quant aux lâchers** (pages 760 à 763)

Les convoyeurs sur les lieux de lâcher sont tenus de prendre contact avec la RFCB afin de transmettre les différentes infos relatives aux lâchers. La situation sera adaptée d'heure en heure. Afin de conserver les anciennes habitudes et de faciliter la consultation, nous tâcherons d'adapter les données à l'heure précise (6h00, 7h00, ...) De plus, ces pages, suite aux appels des convoyeurs sur place, reprendront également une information quant à la météo locale. Veuillez noter qu'il s'agit ici d'une interprétation humaine (et non scientifique) des conditions météorologiques à un endroit déterminé. Il se peut donc que les informations reprises en pages 754-759 et sur cette page diffèrent, puisque les indications sont prises de deux manières différentes et en deux endroits différents.

- 3. **Communication générale** (pages 752 à 753)

Grâce à ce système, la RFCB pourra joindre directement ses amateurs et communiquer des informations urgentes et/ou générales importantes pour la pratique du sport colombophile. Nous vous invitons à prendre l'habitude de consulter ces pages. Quant au site internet, ce dernier reprendra l'ensemble des informations reprises au télétexte.

Le fonctionnement général reste également inchangé :

Diffusion

Les informations colombophiles seront diffusées :

tous les **samedis** du **14.03.2015** au **10.10.2015**

tous les **dimanches** du **15.03.2015** au **11.10.2015**

les **jours fériés** :

vendredi	1er mai	Fête du travail
jeudi	14 mai	Ascension
lundi	25 mai	Pentecôte
mardi	21 juillet	Fête Nationale

Communication télétexte (dès que l'heure du lâcher est connue et au plus tard à 12h00) **pour TOUS les concours internationaux lâchés le vendredi.**

Horaires

à partir de **8h00** en MARS, AVRIL, SEPTEMBRE et OCTOBRE

à partir de **7h00** en MAI et AOÛT

à partir de **6h00** en JUIN et JUILLET

Le service fonctionnera jusqu'à la mise en liberté des pigeons ou jusqu'à l'annonce de la remise des lâchers sans toutefois dépasser **16h00** les samedis, dimanches et jours fériés.

Les jours de remises, l'heure limite pour les adaptations est fixée à **14h00**.



MÉLANGES PLUS I.C.+ BLACK LABEL

Les mélanges Plus I.C.+ Black Label contiennent le maïs noir spécial, qui est plus riche en antioxydants et anthocyanes. Ce sont les antioxydants qui sont responsables de la protection des muscles, de moins de lésions des cellules musculaires et plus d'endurance. Les anthocyanes (C3G) possèdent, outre un effet antioxydant puissant qui protège les muscles, un effet naturel anti-inflammatoire, antibactérien et fongistatique.



CHAMPIONNATS 2014 - EPR BRABANT WALLON / HAINAUT

**LABORATOIRES
DOCTEUR VÉTÉRINAIRE DOMICENT**

La complément indispensable à la santé parfaite de vos pigeons


AVIOL

**DISPONIBLE DANS TOUTES
LES PHARMACIES DE BELGIQUE !**

Excellent fortifiant traditionnel qui, chaque jour, assure et entretient la forme de vos pigeons et volailles. Un produit employé depuis plus de 30 ans par tous les grands champions

En vente uniquement dans les pharmacies.
Tous les renseignements que vous souhaitez vous seront envoyés sur simple demande aux Laboratoires Domicent - rue d'Havré 130 - 7000 Bergen
E-mail : LABORATOIRES.DOMICENT@gmail.com



JOURNEES NATIONALES 2015 – Bruxelles

**Les prochaines Journées Nationales 2015
auront lieu le vendredi 22 et samedi
23 janvier 2016 à Bruxelles (dans le bâtiment
"Square Brussels Meeting Centre").**

**Les membres du Conseil d'Administration et
de Gestion National ont opté pour ces dates et
ce lieu compte tenu de l'Olympiade 2017 qui se
déroulera également à Bruxelles.**

2^{er} marqués

Championnats (2 PM) Vitesse

Vitesse Vieux

1	Devos-Embrechts	Courcelles	HT
2	Tordeurs O et Willy	Braine l'Alleud	BW
3	Heckmans Laurent	Houdeng-Aimeries	Ht

Vitesse Yearlings

1	Tordeurs O et W	Braine l'Alleud	BW
2	Eeckhaud Florent	Anderlues	HT
3	Famille 3D	Ghlin	HT

Championnats (2PM) Demi-fond

Demi-fond Vieux

1	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT
2	Pierre R & D	Pecrot	BW
3	Goffin Daniel	Bouffiuoux	HT

Demi-fond Yearlings

1	Vandam-Mirabelle	Quaregnon	HT
2	Navez Camille	Binche	HT
3	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT

Championnats (2PM) Grand demi-fond

Grand demi-fond Vieux

1	Pierre R & D	Pecrot	BW
2	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW
3	Creteur Alain	Amougies	HT

Grand demi-fond Yearlings

1	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW
2	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT
3	Dubois Patrick	Gaurain	HT

Championnats (2PM) Fond

1	Casaert-Sénéchal	Ruseignies	HT
2	Vandemeulebroecke Carlos	St Léger	HT
3	Dubois Patrick	Gaurain	HT

Vitesse Pigeonneaux

1	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW
2	Leturcq-Duponchelle	Wadelincourt	HT
3	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	BW

Général Vitesse

1	Palm J-P	Braine l'alleud	Bw
2	Leturcq-Duponchelle	Wadelincourt	HT
3	Murez-Marichal	Wadelincourt	Ht

Demi-fond Jeunes

1	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	BW
2	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT
3	Casaert-Sénéchal	Ruseignies	HT

Général demi-fond

1	Murez-Marichal	Wadelincourt	Ht
2	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	BW
3	Casaert-Sénéchal	Ruseignies	Ht

Grand demi-fond Jeunes

1	Jacques Laurent	Chaumont	BW
2	Leturcq-Duponchelle	Wadelincourt	Ht
3	Pierre R & D	Pecrot	BW

Général Grand demi-fond

1	Casaert-Sénéchal	Ruseignies	Ht
2	Palm J-P & Yvette	Braine l'alleud	BW
3	Pierre R & D	Pécrot	BW



CHAMPIONNATS 2014 - EPR BRABANT WALLON / HAINAUT

CLASSEMENT DÉFINITIF

Général																			
Nom		Localité		Coeff Vitesse				Coeff Demi-Fond				Coeff Grd 1/2 Fond				Coeff Fond		Pts	
1	Murez-Marichal	Wadelincourt	16	14	12	42	12	12	8	32	48	9	8	2	19	38	10	40	168
	Pierre R & D	Pecrot	16	14	12	42	12	10	2	24	36	12	6	4	22	44	10	40	162
	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	16	16	15	47	12	9	8	29	43,5	11	8	4	23	46	6	24	160,5

Débutants		
(Première licence en 2012)		
1 Vandemeulebroecke Xavier	St Léger	12
2 Harchies Cyril	Warchin	12
3 Pauriche Mike	Stambruges	12
4 Guery Salvatore	Vaudignies	12
5 Vanwayenberge Marius	Sars La Bussière	12

Jeunesse		
(moins de 20 ans)		
1 Marsille Hadrien	Ophain-B-S-I	12
2 Harchies Cyril	Warchin	12
3 Vanwayenberge Marius	Sars La Bussière	12

Classement définitif par catégorie

		Vitesse					Demi-Fond					Grand demi-Fond					Fond						
							Tot					coeff											
1	Murez-Marichal	Wadelincourt	16	14	12	42	3	12	12	8	32	48	1	9	8	2	19	38	9	10	40	168	
2	Pierre R & D	Pecrot	16	14	12	42	5	12	10	2	24	36	6	12	6	4	22	44	3	10	40	162	
3	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	16	16	15	47	1	12	9	8	29	43.5	2	11	8	4	23	46	2	6	24	160.5	
4	De Becker Josée	Corroy Le Grand	14	10	12	36	11	9	9	4	22	33	9	11	4	3	18	36		12	48	5	153
5	Casaert-Sénéchal	Russeignies	4	5	12	21		11	10	7	28	42	3	12	8	3	23	46	1	12	48	1	157
6	Famille 3D	Ghlin	9	16	7	32		10	11	2	23	34.5	7	8	8	3	19	38	10	11	44	8	148.5
7	Senzée J-P	Bracquenies	16	13	13	42	4	9	6	4	19	28.5		9	5	2	16	32		9	36		138.5
8	Longlez Willy	Kain		2	12	14		3	2	5	10	15		10	7	4	21	42	6	10	40		111
9	Dubois Patrick	Gaurain	2	1	5	8		7	1	2	10	15		7	8	3	18	36	11	12	48	3	107
10	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	11	12	16	39	7	10	11	6	27	40.5	4	3	4	3	10	20			0		99.5
11	Verspreet J-P et Th	Roucourt	2	6		8		5	8		13	19.5		9	6		15	30		10	40		97.5
12	Dupuis Patrick et Aline	Thirimont	12	4	12	28		11	7	2	20	30	11	8	1	4	13	26		3	12		96
13	Vandemeulebroecke Carlos	St Léger	6	3	4	13		1	3	1	5	7.5		10	3	4	17	34		12	48	2	102.5
14	Pipers Yvon	Tournai	4	5	8	17		3	4	3	10	15		10	8	2	20	40	7	5	20		92
15	Leturcq-Duponchelle	Wadelincourt	12	16	15	43	2	12	8	5	25	37.5	5	7	8	4	19	38	11		0		118.5
16	Creteur Alain	Amougies			5	5				5	5	7.5		12	6	3	21	42	5	7	28		82.5
17	Navez Camille	Binche	13	14	12	39	8	7	12	1	20	30	10	6			6	12			0		81
18	Vandemeulebroecke Xavier	Evregnies	7	6	9	22		2	4		6	9			6	1	7	14		9	36		81
19	Delveaux Louis	Céroux-Mousty	11	8		19		4	2		6	9					0	0		12	48	7	76
20	Vandam-Mirabelle	Quaregnon	5	7		12		8	12		20	30	12	3	2		5	10		7	28		80
21	Heckmans Laurent	Houdeng-Aimeries	16	16	8	40	6	12	11		23	34.5	8				0	0			0		74.5
22	Harchies Christian	Warchin	4	1	4	9		1	3	4	8	12		8	7	4	19	38	12	2	8		67
23	Jacques Laurent	Chaumont	16		12	28		4			4	6		7		4	11	22		1	4		60
24	Colsouille Laurent	Baisieux						8	9	2	19	28.5		7	6	2	15	30			0		58.5
25	Laurent André	Lasne							4	4	6				4		4	8		10	40	11	54
26	Deneufbourg Yvon	Estinnes									0						0	0		12	48	4	48
27	Claes F & S	Taintignies									0						0	0		12	48	6	48
28	Putseys-Patte	Houtain-Le -Val									0			12	8	2	22	44	4		0		44
29	Bouillard P&F	Harveng									0						0	0		11	44	9	44
30	Casaert Maurice Fils	Néchin	1		13	14			5	4	9	13.5		1	4	3	8	16			0		43.5
31	Lejeune Serge	Jollain									0						0	0		10	40	12	40
32	Delporte Francois	Wadelincourt						11	10	5	26	39					0	0			0		39
33	Van Hoof René	Braine l'Alleud	16	14	8	38	9				0	0					0	0			0		38
34	Eckhaudt Florent	Anderlues	16	16	5	37	10				0	0					0	0			0		37
35	De Witte Gérard	Chievres	12	11	11	34	12				0	0			1		1	2			0		36
36	Harchies Cyril	Warchin		2	6	8			2	5	7	10.5			6	2	8	16			0		34.5
37	Tordeurs O et Willy	Braine l'Alleud	16	16		32					0	0					0	0			0		32
38	Ramaut Jean	Jemappes															0			8	32		32
39	Devos-Embrechts	Courcelles	16	7		23					0	0					0	0			0		23
40	Goffin Daniel	Bouffloux						12			12	18					0	0			0		18
41	Gondry Patricia	Hauchin									0			6			6	12			0		12
42	Jadot-Lacroix	Thisnes							5	5	7.5						0	0			0		7.5



CHAMPIONNATS 2014 - EPR BRABANT WALLON / HAINAUT

AS-PIGEON

As-Pigeon - Vitesse - Vieux

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	De Witte Gerard	Chievres	HT	1 9000019/12	4,140 8
2	Devos-Embrechts	Courcelles	HT	2 9065115/12	12,836 8
3	Masy Hilaire	Herschies	HT	3 9040532/11	18,453 8
4	Van Hoof René	Braine l'Alleud	BW	1 1506912/10	28,642 8
5	Pierre R & D	Pecrot	BW	2 1500072/12	35,997 8
6	Pierre R & D	Pecrot	BW	3 5062407/10	38,143 8
	Delveaux Louis	Céroux-Mousty	BW	4 1508330/12	22,657 7
	Hovens Michel	Viesville	HT	4 9078012/12	4,267 6
	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	BW	5 1512637/12	10,863 6

As-Pigeon - Vitesse - Yearlings

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Tordeurs O et W	Braine l'Alleud	BW	1 1500360	5,147 8
2	Heckmans-Laurent	Houdeng	Ht	1 9084623	9,975 8
3	Eeckhaudt Florent	Anderlues	HT	2 9006083	12,567 8
4	Eeckhaudt Florent	Anderlues	HT	3 9006027	12,996 8
5	Pierre R & D	Pecrot	BW	2 1520873	39,083 8
6	Van Hoof René	Braine l'Alleud	BW	3 1501410	24,252 7
	Famille 3D	Ghlin	HT	4 9085327	28,352 7
	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	BW	4 1503677	41,489 7
	Pauriche Mike	Stambruges	HT	5 9061145	28,767 6
	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	5 1513056	21,218 5

As-Pigeon - Vitesse - Jeunes

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Stasseyns Didier	Waterloo	BW	1 1086612	15,185 8
2	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	2 1014009	17,190 8
3	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	3 2229300	17,763 8
4	Habets Paulette	Isieres	HT	1 1007538	26,313 8
5	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	4 1014047	40,233 8
6	Habets Paulette	Isieres	HT	2 1007505	16,573 7
	Metens Jean-Paul	Virginal	BW	5 1173038	24,231 7
	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	6 1014045	24,757 7
	Navez Camille	Binche	HT	3 1029742	25,566 6
	Navez Camille	Binche	HT	4 1029733	33,863 6
	Habets Paulette	Isieres	HT	5 1007520	7,408 5
	Navez Camille	Binche	HT	6 1029729	18,406 5

As-Pigeon - Demi-fond - Vieux

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT	1 9031111/12	11,121 6
2	Goffin Daniel	Bouffoulx	HT	2 9002653/11	11,422 6
3	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	1 1512069/12	13,297 6
4	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT	3 9010144/12	13,394 6
5	Goffin Daniel	Bouffoulx	HT	4 9063042/12	14,802 6
6	Pierre R & D	Pecrot	BW	2 1500143/12	19,031 6
	Casaert-Sénéchal	Russeignies	HT	5 9032250/12	21,886 6

As-Pigeon - Demi-fond - Yearlings

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Vandam-Mirabelle	Quaregnon	HT	1 9010239	2,316 6
2	Vandam-Mirabelle	Quaregnon	HT	2 9010240	4,184 6
3	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	BW	1 4034800	8,276 6
4	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT	3 9055946	15,537 6
5	Navez Camille	Binche	HT	4 9083693	20,416 6
6	Navez Camille	Binche	HT	5 9083694	26,711 6
	Vandam-Mirabelle	Quaregnon	HT	6 9010216	4,491 5
	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	2 1513029	20,121 4

As-Pigeon - Demi-fond - Jeunes

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	1 2229284	2,618 4
2	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	BW	2 4043764	12,075 4
3	Palm J-P et Yvette	Braine l'Alleud	BW	3 1155027	14,258 4
4	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT	1 1067044	15,414 4
5	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT	2 1067062	21,544 4
6	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	4 1014022	13,202 3
	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	5 1014015	16,677 3
	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	6 2229268	18,971 3

As-Pigeon - Grand demi-fond - Vieux

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Pierre R & D	Pecrot	BW	1 1500135/12	2,228 5
2	Pierre R & D	Pecrot	BW	2 1507785/11	4,570 5
3	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW	3 1515255/12	8,693 5
4	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT	1 9069105/10	21,093 5
5	Creteur Alain	Amougies	HT	2 9041013/12	6,635 4
6	Casaert-Sénéchal	Russeignies	HT	3 9032081/12	7,757 4
	Jacques Laurent	Chaumont	BW	4 5149510/12	10,761 4
	Baligant-Peetroons	Wauthier-Braine	BW	5 1517055/09	13,369 4
	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW	6 1515229/12	17,921 4

As-Pigeon - Grand demi-fond - Yearlings

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Pierre R & D	Pecrot	BW	1 1510624	2,283 4
2	Pippers Yvon	Tournai	HT	1 9030162	3,040 4
3	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT	2 9055822	4,385 4
4	Pierre R & D	Pecrot	BW	2 1510641	5,204 4
5	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW	3 1500550	7,150 4
6	Casaert-Sénéchal	Russeignies	HT	3 9029062	7,512 4
	Famille 3D	Ghlin	HT	4 9085258	8,665 4
	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW	4 1500447	10,193 4
	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW	5 1500438	10,710 4
	Murez-Marichal	Wadelincourt	HT	5 9055805	16,957 4
	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW	6 1500519	23,394 4

As-Pigeon - Grand demi-fond - Jeunes

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Pierre R & D	Pecrot	BW	1 1082303	4,007 3
2	Leturcq-Duponchelle	Wadelincourt	HT	1 1068540	5,531 3
3	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	2 2229278	9,562 3
4	Longlez Willy	Kain	HT	2 1042313	11,719 3
5	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	3 2229301	15,168 3
6	Jacques Laurent	Chaumont	BW	4 1078433	2,477 2
	Putseys-Patte	Houtain-Le-Val	BW	5 1088208	3,250 2
	Marsille Hadrien	Ophain B-S-I	BW	6 2229288	4,952 2

As-Pigeon - Fond

EPR	Nom	Localié	Prov	Bague	Total
1	Crame Pierre	Merbes Le Château	HT	1 9100266/09	1,601 3
2	Fagot Willy et Renée	Nethen	BW	1 1504762/11	2,289 3
3	Vandemeulebroecke Carlos	St Léger	Ht	2 9037492/08	2,730 3
4	Vandemeulebroecke Carlos	St Léger	Ht	3 9062540/11	4,510 3
5	Vandemeulebroecke Carlos	St Léger	HT	4 9062298/11	4,718 3
6	Fagot Willy et Renée	Nethen	BW	2 1507012/11	4,749 3
	Casaert-Sénéchal	Russeignies	HT	5 4304558/11	4,827 3
	Fagot Willy et Renée	Nethen	BW	3 1507031/11	5,308 3
	Vandemeulebroecke Carlos	St Léger	HT	6 9062552/11	5,346 3
	De Becker Josée	Corroy le Grand	BW	4 1508704/11	7,048 3
	Laurent André	Couture St Germain	BW	5 1515896/09	12,530 3
	Pierre R & D	Pecrot	BW	6 1507649/09	15,724 3





CRITERES DU CHAMPIONNAT 2015

SECTEUR 3 LUXEMBOURG - EPR LIÈGE-NAMUR-LUXEMBOURG

- 1- Tout colombophile détenteur d'une licence RFCB en règle, ayant son colombier sur le territoire de la Province de Luxembourg et étant affilié à une société de la section, peut participer à ce championnat.
- 2- Le championnat se joue aux 1° et 2° marqués (catégorie vitesse vieux et yearlings, demi-fond vieux et yearlings, pigeonneaux) et au premier pigeon constaté (catégorie fond vieux et yearlings) sur les concours avec lâcher en France à raison de un concours par catégorie de pigeons et par semaine repris au programme du groupement Luxembourgeois (résultat secteur Luxembourg) ainsi que sur les doublages secteur Luxembourg (premier pigeon classé par amateur) des concours nationaux et internationaux désignés ci-dessous pour les catégories fond vieux et fond yearlings.
- 3- Le championnat provincial se joue sur le meilleur classement dans les 5 catégories suivantes : **VITESSE V+Y - DEMI-FOND V+Y - FOND Vieux - FOND Yearlings - PIGEONNEAUX.**
- 4- Le championnat sera calculé par le comité secteur 3 EPR L-N-L sur le résultat secteur Luxembourg.

Respect des articles 91 et 112 du Règlement Sportif National.

1 - CHAMPIONNAT :

Pour ce championnat, chaque résultat secteur Luxembourg doit compter au minimum **50 pigeons engagés par minimum 4 amateurs** et les classements doivent être établis d'après le critère de **1 prix par 4 engagés** avec excédent éventuel, tirage au sort exclu. Le résultat repris sera celui du secteur Luxembourg.

Vitesse Vieux et Yearlings (Classement Confondu) :

Au plus de prix avec **les deux premiers marqués** : sur les concours de CHALONS, SAINT-DIZIER, ARCIS/AUBE et TROYES compris entre le 12/04/15 et le 10/05/15. **SOIT 10 prix possibles.**

Demi-fond Vieux & Yearlings (Classement confondu):

Au plus de prix avec **les deux premiers marqués**, : sur les concours de AUXERRE, NEVERS, BOURGES, MOULINS, VICHY compris entre le 17/05/15 et le 19/07/15. **SOIT 16 prix possibles.**

Fond - Catégorie VIEUX (Deux ans et +):

Au meilleur classement **du premier pigeon constaté** sur les concours de LIMOGES (GCLux), BORDEAUX (GCLux), Narbonne(Int) du 24/07 + Montélimar du 27/06 (Nat) avec classement = Secteur Luxembourg. **SOIT 4 prix possibles.**

Fond - Catégorie YEARLINGS

Au meilleur classement **du premier pigeon constaté** sur les concours de LIMOGES (GCLux), BORDEAUX (GCLux), Narbonne(Int) du 24/07 + Montélimar du 27/06 (Nat) avec classement = Secteur Luxembourg. **SOIT 4 prix possibles.**

PIGEONNEAUX

Au plus de prix avec **les deux premiers marqués** sur tous les concours pour pigeonneaux du CHALONS du 07/06 au ST-DIZIER du 06/09. Les concours de VOUIERS (Centre & Nord) ainsi que les cinq entraînements d'ETAIN pour le groupement sud sont exclus. **SOIT 28 prix possibles.**

2 - PRIX SPÉCIAUX POUR DEBUTANTS :

Est considéré comme débutant :

- L'amateur colombophile âgé minimum de huit ans, qui **depuis 2013 a introduit pour la 1° fois une liste au colombier, soigne ses pigeons, les enloge, les constate, ce qui est attesté par les responsables de la société.**

- Tout débutant ayant son colombier sur le territoire de la Province de Luxembourg et étant en règle de cotisation peut participer à ce championnat. En cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés par le plus petit total obtenu en

additionnant les différentes places acquises par le pigeon. Chaque débutant ne pourra recevoir qu'un seul prix. Ces prix seront calculés par le comité secteur 3 EPR L-N-L sur le résultat secteur Luxembourg.

PIGEONNEAUX : au plus grand nombre de prix remportés par le même pigeon.

3 - PRIX SPÉCIAL CONCOURS NATIONAUX :

Aux plus de prix avec le premier pigeon sur tous les concours nationaux et internationaux « Classement Secteur Luxembourg » avec 50 pigeons minimum (Vieux & Yearlings)

4 - PRIX SPÉCIAL CONCOURS NATIONAUX PIGEONNEAUX :

Aux 2 premiers Marqués sur tous les concours nationaux « Classement Secteur Luxembourg » avec 50 pigeons minimum (PIGEONNEAUX). **SOIT 12 prix possibles.** Ces prix seront calculés par le comité secteur 3 EPR L-N-L.

5 - RÉCOMPENSE :

Aux **10 premiers** du classement général.

Prix des Donateurs :

1°- Prix «Antoine BREULET»

Au meilleur AS-PIGEONNEAU « classement Secteur Luxembourg » sur les concours d'Auxerre du 05/07, Nevers du 12/07 et Bourges du 19/07 organisés par le G.C.Luxembourgeois. En cas d'égalité, le meilleur coefficient sera retenu.

2- Prix «Antoine BREULET»

Au premier prix « classement secteur Luxembourg » pigeonneaux (2015) du concours de BOURGES NATIONAL.

3- Prix «Nicole Heymans» Softworld-Tipes :

A l'amateur qui se classe le mieux dans un résultat national. Tous les concours nationaux & internationaux repris par les bureaux d'enlogement de la Province de Luxembourg. En cas d'égalité le meilleur coefficient sera retenu.

Le championnat sera calculé par le comité secteur 3 EPR L-N-L à partir du résultat secteur Luxembourg. Le meilleur classement d'un pigeon s'exprime par le plus petit coefficient obtenu en multipliant le nombre de places acquises du pigeon par 100 et en divisant ce produit par le nombre de pigeons inscrits au concours jusqu'à la 3° décimale y comprise. Les résultats avec enjeux seront uniquement retenus pour l'élaboration des championnats. Les classements des catégories sont établis au plus grand nombre de prix, en cas d'ex-aequo, le plus petit total des coefficients sera pris en considération. En cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de kilomètres parcourus par le pigeon sera prépondérant. Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive du comité provincial.

Réclamations : 15 JOURS CALENDRIER MAXIMUM APRES LA DATE DE PROCLAMATION DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL PROVISOIRE.

Pour recevoir son ou ses prix, l'amateur doit être présent lors de la journée des champions du secteur 3 EPR Liège-Namur-Luxembourg qui aura lieu à Morhet le 21/02/2016 (sauf certificat médical ou cas de force majeure).

ATTENTION : le comité provincial n'acceptera aucune autre festivité ou remise de prix dans la province lors du week-end de remise de prix secteur 3 EPR Liège-Namur-Luxembourg.

Fait le 01 mars 2015.

Pour le secteur 3 EPR Liège-Namur-Luxembourg,

PIERSON.N - MARISSAL J-P - FORTAIN.F



CRITERES DU CHAMPIONNAT 2015

SECTEUR 2 - EPR LIÈGE-NAMUR-LUXEMBOURG

GENERAL

Le Championnat **GENERAL** sera établi par addition des PLACES dans les 6 catégories.

L'amateur devra avoir participé dans toutes les catégories(6) pour être classé à ce championnat **GENERAL (Maximun de prix 50)**.

En cas d'égalité, les coefficients des 6 catégories seront additionnés et les amateurs seront départagés suivant ce coefficient.

PAR CATEGORIE

Le Championnat se joue en 6 catégories.

Vitesse :

Le championnat de **VITESSE** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX ou YEARLING**, classement par 4, sur tous les concours **jusque 250,00 km**.

Ce championnat se disputera sur **6 concours** totalisant un minimum de 500 km durant la période du 1^e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Petit ½ Fond :

Le championnat de **PETIT ½ FOND** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX ou YEARLING**, classement par 4, sur les concours **au-delà de 250 km** jusque **SALBRIS** inclus.

Ce championnat se disputera sur **4 concours** totalisant un minimum de 1000 km durant la période du 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Grand ½ Fond :

Le championnat de **GRAND ½ FOND** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX ou YEARLING**, classement par 4, sur tous les concours de **BOURGES/NEVERS jusque LIMOGES (exclus)**.

Ce championnat se disputera sur **4 concours** totalisant un minimum de 1500 km durant la période du 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours

Pour les concours EPR et Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur.

Fond :

Le championnat de **FOND** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX ou YEARLING**, classement par 4, sur tous les concours à partir de **LIMOGES (inclus) jusque BARCELONE**.

Ce championnat se disputera sur **3 concours** totalisant un minimum de 1800 km durant la période du dernier week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Pour les concours EPR et Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur.

Vitesse Pigeonneaux :

Le championnat de **VITESSE PIGEONNEAUX** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **PIGEONNEAUX**, classement par 4, sur tous les concours **jusque 250,00 km**.

Ce championnat se disputera sur **5 concours** totalisant un minimum de 600 km durant la période du 2^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

½ Fond Pigeonneaux :

Le championnat de **½ FOND PIGEONNEAUX** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **PIGEONNEAUX**, classement par 4, sur tous les concours à partir de **250.001 km jusqu'au dernier concours National PIGEONNEAUX**.

Ce championnat se disputera sur **3 concours** totalisant un minimum de 1000 km durant la période du 1^e week-end de juin jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Pour les concours EPR et Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.

POUR LES AS-PIGEONS

Le Championnat AS-PIGEON se joue en 11 catégories.

Vitesse :

AS-PIGEON VIEUX

Les 8 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours **jusque 250.00 km** Maximum.

Les 8 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 700 km

durant la période du 1^e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine).

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

AS-PIGEON YEARLING

Les 8 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours **jusque 250.00 km** Maximum.

Les 8 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 700 km

durant la période du 1^e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine).

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

AS-PIGEON PIGEONNEAUX

Les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours **jusque 250.00 km** Maximum.

Les 6 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 600 km

durant la période du 2^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine).

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.



CRITERES DU CHAMPIONNAT 2015

SECTEUR 2 - EPR LIÈGE-NAMUR-LUXEMBOURG

Petit ½ Fond

AS-PIGEON VIEUX

Les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, sur les concours **au-delà de 250 km** jusqu'à **SALBRIS** inclus.

Les 5 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

AS-PIGEON YEARLING

Les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, sur les concours **au-delà de 250 km** jusqu'à **SALBRIS** inclus.

Les 5 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

AS-PIGEON PIGEONNEAUX

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, sur les concours **au-delà de 250 km** jusqu'à **SALBRIS** inclus.

Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 900 km.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

Grand ½ Fond :

AS-PIGEON VIEUX

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours de **BOURGES/NEVERS** jusqu'à **LIMOGES** (exclus).

Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km

durant la période du 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine).

Pour les concours EPR et Nationaux obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

AS-PIGEON YEARLING

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours de **BOURGES/NEVERS** jusqu'à **LIMOGES** (exclus).

Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km

durant la période du 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine).

Pour les concours EPR et Nationaux obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

AS-PIGEON PIGEONNEAUX

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours de **BOURGES/NEVERS** jusqu'au **dernier concours National PIGEONNEAUX**. Les 3 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km

durant la période du 1^e week-end de juin jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine ou à l'occasion de jour férié).

Pour les concours EPR et Nationaux obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

Fond :

AS-PIGEON VIEUX

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours à partir de **LIMOGES** jusqu'à **BARCELONE**.

Les 3 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1800 km

durant la période de 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine).

Pour les concours Nationaux et Inter Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

AS-PIGEON YEARLING

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours à partir de **LIMOGES** jusqu'à **NARBONNE**.

Les 3 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1800 km

durant la période du 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine).

Pour les concours Nationaux et Inter Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

POUR LES DEBUTANTS

Le Championnat du secteur 2 (Namur) DEBUTANT se joue en 1 catégorie.

Ce Championnat pour **DEBUTANTS** est réservé exclusivement aux amateurs ayant rentré une première liste au colombier pour la saison 2010 (ou après). L'association d'un nouveau membre et d'un membre affilié avant 2010 n'entre pas dans les conditions du championnat pour débutants.

Le championnat pour **DEBUTANTS** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX-YEARLING-PIGEONNEAUX**, classement par 4, sur tous les concours.

Ce championnat se disputera sur **5 concours** totalisant un minimum de 500 km durant la période du 1^e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Pour les concours EPR et Nationaux, obligatoirement prendre le résultat du Secteur 2 Namur.



CRITERES DU CHAMPIONNAT 2015

SECTEUR 2 - EPR LIÈGE-NAMUR-LUXEMBOURG

REGLEMENTATION

- La participation aux différents Championnats du secteur 2 (Namur) est réservée aux amateurs namurois titulaire de la licence RFCB de l'année en cours.
- Le présent règlement est publié sur le site Internet RFCB.
www.rfcb.be. Toutefois, les sociétés du secteur 2 (Namur) recevront une copie du règlement avec obligation d'affichage dans le local de la société à la disposition des amateurs.
- Par week-end, un résultat par catégorie, les concours en semaine n'entrent pas en ligne de compte pour les différents Championnats.
- Les concours pris en considération entre le 1^e week-end d'avril au week-end du dernier concours National sont valables.
- Sur les concours EPR ; Nationaux et Inter Nationaux, obligatoirement prendre **le résultat du SECTEUR 2 NAMUR**.
- L'amateur endosse l'entière responsabilité des informations reprises sur son formulaire de participation.
- Le participant devra fournir, à la demande du Comité secteur 2 (Namur), les résultats originaux des concours justifiant le classement.
- Tous les résultats rectifiés doivent être signés pour exactitude par le classificateur.

• Délais:

Introduction des palmarès - Date limite : **23 octobre 2015** pour 12h00 (midi) au plus tard.

Adresse : RFCB

Section NAMUR

Gaasbeeksesteenweg, 52-54 - 1500 HALLE

Fax : 02/791.67.42

Tout palmarès parvenant au siège de la RFCB après 12h00 (midi), est considéré comme tardif et sera donc non-valable.

• Litiges :

Tous les cas non prévus au présent règlement ou les problèmes d'interprétation sont de la compétence exclusive du Comité secteur 2 (Namur) qui tranchera en premier et dernier ressort.

• Calcul :

L'excédent éventuel résultant en matière de classification peut être pris en considération.

Ex. : 26e de 101 pigeons accepté comme prix par 4.

Le coefficient sera calculé à 3 chiffres après la virgule.

Formule par **CATEGORIE**

$$\frac{\text{Place du 1^{er} Marqué} + \text{Place du 2^e Marque} \times 100}{\text{Nombre de pigeons participants}} = \text{.....,}$$

Formule pour **AS-PIGEON**

$$\frac{\text{Place du pigeon} \times 100}{\text{Nombre de pigeons participants}} = \text{.....,}$$

• Classement provisoire :

Les classements provisoires seront adressés à tous les participants .

Les contestations ou réclamations sur les classements provisoires devront parvenir avant la date stipulée sur ces classements provisoires à la RFCB Secteur 2 - Namur, 52-54 Gaasbeeksesteenweg 1500 HALLE.

• Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu lors de la Journée du secteur 2 (Namur).

Les différents lauréats seront avertis et leur présence sera indispensable pour enlever leur prix .

• Prix :

Un trophée au premier Champion Général (1).

Un trophée au premier Champion de chaque catégorie (6).

Un trophée au 1^{er} As-Pigeon de chaque catégorie (11).

Un trophée à tous les Débutants (en fonction des participants).

PROMOTION MÉLANGES SPORT

action valable du 16/03/2015 jusqu'à épuisement des stocks



Gerry Plus I.C.+
Black Label
20kg



Gerry Plus I.C.+
20kg



Sport Subliem
25kg



Veuve Super Power
25kg



Sport Jaune Crib
25 kg
Variamax
25kg



www.promos-alimentspigeons.com



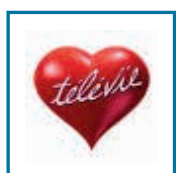
www.versele-laga.com



Le Comité d'organisation
du Bordeaux -

Télévie et du Tulle

remercie chaleureusement
le site "La Colombophilie
H.O." LCHO pour
sa généreuse donation
d'une valeur de 1.250 €
pour la saison 2015.



Laboratoire COLMAN SPRL

PREPARATIONS POUR LA CONDITION DES PIGEONS

Pilules Souveraines Vitaminées COLMAN

CNK: 0130401 (bte de 100) au prix de 9 €, CNK: 0081620 (bte de 500)
au prix de 38 €, CNK: 0081638 (bte de 1000) au prix de 65 €

Contiennent 6 vitamines (B1, B2, B3, B6, B12, E) et de la lécithine de soja,
indispensables pour un bon métabolisme et 7 plantes tonifiantes et digestives.

Capsules Souveraines Multivitaminées + Ginseng COLMAN

CNK: 0370320 (bte de 100) au prix de 9 €

Contiennent 10 vitamines (B1, B2, B3, B5, B6, B12, A, D3, E, C) et du
ginseng qui combat le stress et la fatigue.

Antico X COLMAN (1/2 l)

CNK: 1429927 au prix de 9 €

Indiqué en cas de fientes liquides. Redonne entrain et appétit à vos pigeons.

Succes COLMAN (125 ml)

CNK: 3086444 au prix de 20 €

Contient du Fer, de l'Iode, des extraits minéraux pour une grande endurance.

Mugmo X COLMAN (30 ml) - Gouttes nasales -

CNK: 1429935 au prix de 9 €

Nettoie le nez, la gorge, le bec, évite les glaires et la contamination.

Collyre Noir (10 ml) - Gouttes pour les yeux -

CNK: 0099671 au prix de 9 €

Soin pour les yeux, coup de bec dans l'œil et œil larmoyant.

Tisane Souveraine COLMAN (100 g)

CNK: 0086975 au prix de 9 €

Composée de 20 plantes. Idéale en période d'élevage, concours, hiver et mue.

Bain Souverain COLMAN (200 g)

CNK: 0027904 au prix de 3 €

Pour un pigeon propre, bain désinfectant aux sels d'aiguilles de Pin.

Spécialités Colman en vente exclusive en pharmacies.

Indiquez au pharmacien le numéro de Code National (CNK).

Nos produits en détail sur notre site web: www.laboratoire-colman.be

Laboratoire COLMAN - Spécialités Colombophiles -

Rue de la Grande Louvière, 68-70 - 7100 La Louvière

Tel: 064/22.49.07 - Fax: 064/26.00.20 - lab.colman@skynet.be

R.C. Mons: 61.598 - TVA: BE 401.753.610

Compte financier: bpost: IBAN: BE20 0000 0260 5256 BIC: BPOTBEB1



PALOMA...

Premium Power pour le VOL 2015



Premium "START" Verstraete
Les Champions Belges 2011!
Action 20kg + 2kg GRATIS

13,90€

- 13,5% Paddy
- 13% Milo
- 13% Orge
- 12% Dari
- 10% Froment
- 10% Mais perlé
- 7% Kardi
- 6% Soja
- 5% Avoine pelée
- 3% Chanvre
- 3% Vesces & Katjang
- 1,5% Sarrasin
- 1% Graines de lin
- 1% Millet
- 1% Colza

&

D80 (25kg)
Sport Subliem

Action
-1€
/25kg



- 27% Dari & Milo
- 21% Petit Pois
- 15% Mais Perlé
- 8% Froment
- 7% Maple Peas
- 4% Kardy
- 3% Petits grains
- 3% Soja
- 3% Paddy
- 3% Mais Marano
- 2% Vesces & Katjang
- 2% Avoine pelée
- 1% Sarrasin
- 1% Tournesol



Aliment pour pigeons aux prix fabricant...
... recommandé par des éleveurs!

PROFESSIONAL LINE



Le schéma d'alimentation pour le vol:

A partir de Janvier jusqu' au fin d' Août

- Lundi:** Paloma Premium Start Verstraete + Paloma Super Elixir (Iode)
= condition constructive
- Mardi:** Même que lundi
- Mercredi:** Paloma Premium Start Verstraete + Friandise Paloma
+ Maxi Recup (électrolytes) = condition constructive
- Jeudi:** 50% Paloma Premium Start Verstraete + 50% Sport Subliem + Friandise Paloma
+ Maxi Recup (électrolytes) = Hydrates de carbon et nourriture grasse
- Vendredi:** Jour de l'enlogement = beaucoup de Sport Subliem + Friandise Paloma + de l'eau clair
= Hydrates de carbon et nourriture grasse
- Samedi:** Rentrée 50% Sport subliem + 50% Premium Start Verstraete
+ Maxi Recup (électrolytes) + Paloma Premium patée aux oeufs avec miel
= récupération rapide
- Dimanche:** Paloma Premium start Verstraete + Paloma Super Elixir (Iode)
= condition constructive

Composition digestible énergétique, mieux pour les entraînements.

LA NOURRITURE pour des CHAMPIONS!

POUR UN POINT DE VENTE A VOTRE REGION: 09/349.40.53

